# *Quand le bois fait des émules*

On sait tous que toutes les matières premières sont confrontées à la question de leur pérennité. Mais jusqu'à maintenant, seul le secteur a de manière exemplaire et radicale fait figure de pionnier dans la mise en place de procédures strictes de traçabilité des marchandises.
C'est le cas en Europe avec le programme FLEGT pour s'assurer de la légalité des produits commercialisés sur le marché européen ; comme c'est le cas aussi avec des cadres juridiques similaires dans d'autres régions du monde.
Il semble que cette évolution marque d'autres filières si l'on en juge par la décision du gouvernement américain le 9 janvier de renforcer les conditions de traçabilité requises pour la pêche avec l'adoption du Seafood Import Monitoring Program, une mesure importante pour faire reculer la pêche illégale.
Les pêcheurs US devront désormais, pour une quinzaine d'espèces, fournir le nom du bateau, son pavillon, son numéro d'immatriculation, son autorisation de pêche, la description de l'espèce, la quantité et le poids, la date et le lieu du premier débarquement…
Autant de données qui permettront de veiller à la provenance légale des produits de la mer.
On ne peut que se féliciter de cette évolution, et profiter de ce billet pour rappeler les attentes fortes d'une profession résolument engagée en faveur de la gestion durable des forêts. Il faut en effet que les pouvoirs publics aient clairement une position visant à encourager les bons acteurs et sanctionner les fraudeurs.
Il en va de la compétitivité des entreprises du commerce du bois et de l'image du bois qui faut-il le rappeler est un vrai éco matériau.

***Eric Boilley***